

Francis Moïse DOSSOU
Vice-Président du Comité Exécutif
de la Fédération Béninoise
de Tennis de Table (CE-FBTT)
Tél : 95062285 ; dosfm@yahoo.fr
Cotonou

Cotonou, le 05 juillet 2022

A
Monsieur le Président
du Comité Exécutif de la
Fédération Béninoise de
Tennis de Table
Cotonou

Réf :

Lettres en dates du 7 juin 2022 et du 14 juin 2022
relatives à l'organisation du processus électoral
du CE-FBTT du 09 juillet 2022

Objet :

Protestation contre une organisation
clanique et partielle du processus électoral
du 09 juillet 2022

Monsieur le Président,

Je vous annonce par la présente mon indignation contre votre silence concernant ma double demande **d'amélioration de l'organisation** des élections du comité exécutif de la FBTT prévues pour se tenir le 09 juillet 2022.

En ma qualité de vice-président, il me paraît opportun d'être informé d'un certain nombre de diligences dont l'organisation des élections.

Je vous accuse de préparer des élections frauduleuses pour le 09 juillet 2022 avec les arguments ci-après :

- 1- Le secrétaire Général et vous-même êtes candidats à votre propre succession.
- 2- Vous avez choisi la date des élections sans concertation ni validation par le comité exécutif encore en exercice.
- 3- Vous avez mis sur pied une commission de dépouillement des candidatures à votre solde sans concertation ni validation par le comité exécutif en exercice et dirigé par le secrétaire général candidat.
- 4- La commission de dépouillement des candidatures a, sur un document non daté, annoncé la liste définitive des candidatures dans le cadre de l'Assemblée Générale élective de la FBTT mais avec la signature d'un superviseur du CNOS-BEN en violation de l'article 21 du Règlement Intérieur en ses alinéas 21-1/a et b.
- 5- La commission à votre solde, chargée du dépouillement des candidatures, **a outrepassé ses prérogatives** et retenu la liste des clubs pour les élections, sans tenir compte des critères édictés à **l'article 13 du Règlement Intérieur de la FBTT** à savoir :

association ayant à son actif un minimum de 20 licenciés des deux sexes, affiliée à la Fédération depuis au moins une année, ayant participé à toutes les activités de façon continue sur la période, à jour de cotisation, ayant adressé à la Fédération la composition de son organe dirigeant.

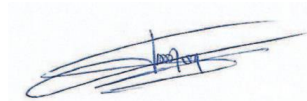
- 6- La même commission à votre solde s'arroge le pouvoir de déclarer irrecevable les lettres de communication de la liste des trois (3) délégués de deux associations affiliées sous le fallacieux prétexte qu'elles seraient arrivées hors-délai, alors que 24 heures après l'expiration de ce fameux délai, la liste des électeurs n'est toujours pas publiée. J'observe que, pour vous, l'application des décisions d'un comité partisan et non statutaire doit être rigoureuse alors que celle des textes réglementaires de la Fédération est facultative.

Eu égard à tout ce qui précède, je proteste officiellement contre une **organisation clanique et partielle du processus électoral du 09 juillet 2022** et vous demande de faire prendre en considération la **liste des trois (3) délégués des Clubs « Hirondelles » de Lokossa et « AJEPOC » de Comê**. Je vous demande solennellement de vous ressaisir pour éviter les déconvenues qui suivront votre persistance à vouloir tout caporaliser pour gagner les élections coûte que coûte.

Je rappelle à nouveau que les élections que vous aviez organisées en février 2018 avaient offert un spectacle désolant et dégradant et que c'est encore vous qui en avez contesté les résultats.

Dans la ferme attente d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations sportives.

Le vice-président du CE-FBTT



Francis Moïse DOSSOU

Ampliations :

- Ministre des Sports
- Président du CNOSBEN
- Président de la Ligue Centre